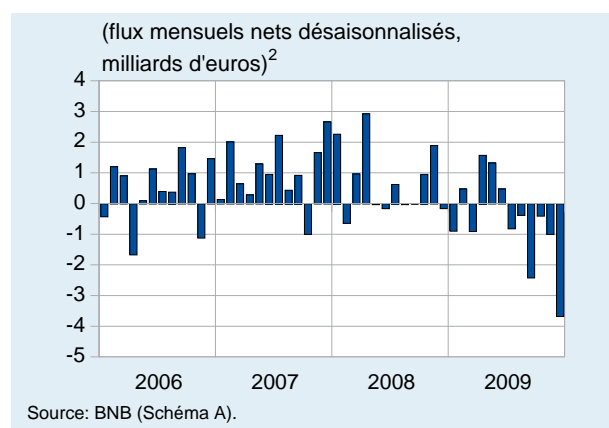
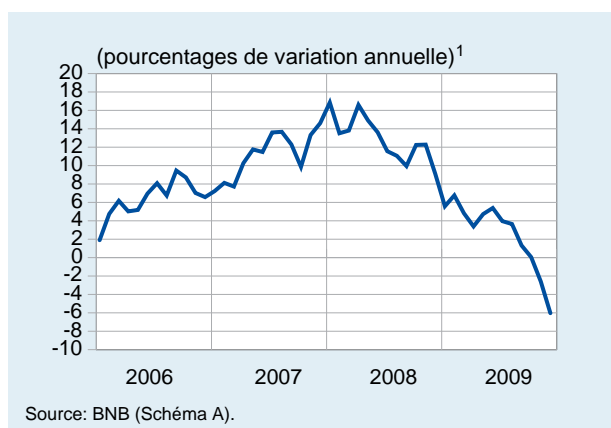


Liens: [observatoire du crédit](#)

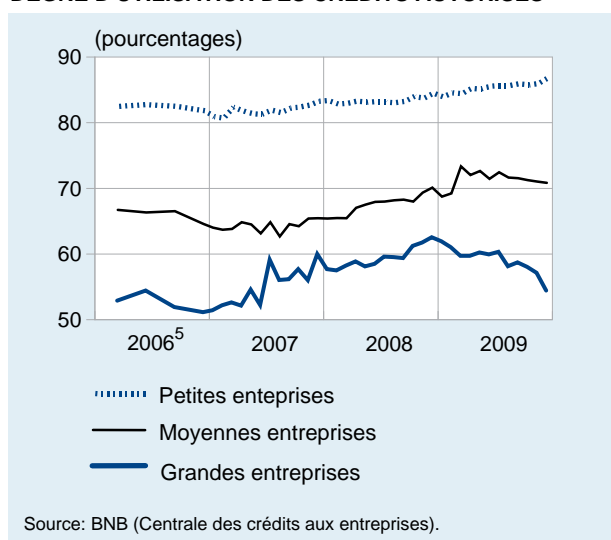
Décembre 2009

**CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES**

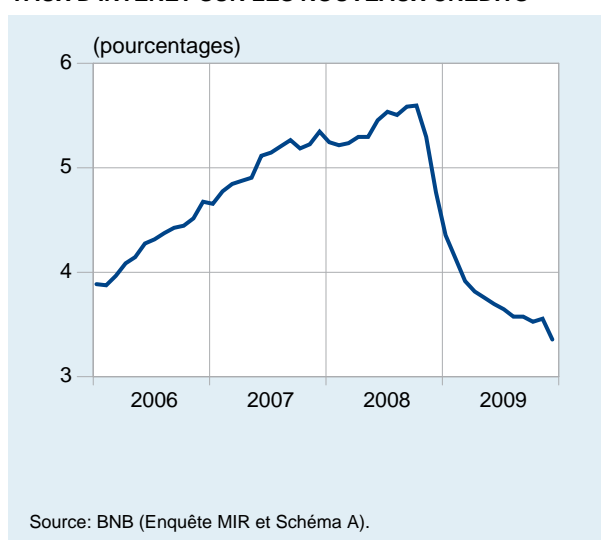


Le ralentissement de l'octroi de crédit aux entreprises s'est poursuivi en décembre 2009: le pourcentage de croissance annuelle est demeuré négatif et s'est établi à -6,2 p.c., soit une baisse de 3,4 points de pourcentage par rapport au mois précédent. Les flux nets désaisonnalisés ont été négatifs à hauteur de 3,7 milliards d'euros. Ces chiffres sont cependant influencés par d'importantes opérations de titrisation opérées par le secteur bancaire en décembre 2009. Le taux d'utilisation des crédits a augmenté pour les petites entreprises, passant de 86 p.c. en novembre à 86,9 p.c. en décembre 2009, tandis qu'il s'est inscrit à la baisse pour les moyennes et les grandes entreprises. La diminution a été modeste pour les entreprises de taille moyenne (-0,2 point de pourcentage, ce qui a porté le taux d'utilisation des crédits à 70,7 p.c.); elle a été plus nette pour les grandes entreprises dont le ratio est passé de 56,9 p.c. à 54,2 p.c. Le taux d'intérêt pondéré sur les nouveaux crédits aux entreprises s'est chiffré à 3,34 p.c. à la fin de décembre, un pourcentage inférieur de 20 points de base à celui de novembre 2009.

**DEGRÉ D'UTILISATION DES CRÉDITS AUTORISÉS<sup>3</sup>**



**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS<sup>4</sup>**



1. Calculé comme le rapport des flux cumulés des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente.  
 2. Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.  
 3. Rapport entre les montants des crédits effectivement utilisés par les entreprises et les montants des crédits ou des lignes de crédits autorisés. Sont considérées comme petites les entreprises qui ont déposé leurs comptes annuels sous le schéma abrégé. Celles qui ont remis le schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives.  
 4. Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges sur les nouveaux crédits aux entreprises. Les taux sont issus de l'enquête MIR tandis que la pondération, suivant la méthodologie mise au point par la BCE, est basée sur les encours respectifs des différents types de crédits, disponibles via le schéma A.  
 5. Données disponibles uniquement sur une base trimestrielle en 2006.